

P 95-97

Patrimoine & réaffectation en Wallonie

MONS

Rue des Sœurs Noires, 10

La caserne Major Sabbe

Monument classé par Arrêté ministériel de la Communauté française du 27-07-1983

Construite dans les années 1820, la caserne Guillaume à Mons est le plus important témoignage d'architecture militaire du régime hollandais en Belgique. Depuis 1995, cet imposant ensemble est devenu le «carré des Arts» affecté à un usage culturel: la restauration et la transformation des locaux permettent d'y abriter l'Ecole supérieure des Arts plastiques et visuels ainsi que la chaîne de télévision régionale Télé Mons-Borinage. Le chantier a été mené par la Direction régionale des Bâtiments scolaires de la Communauté française de Belgique.

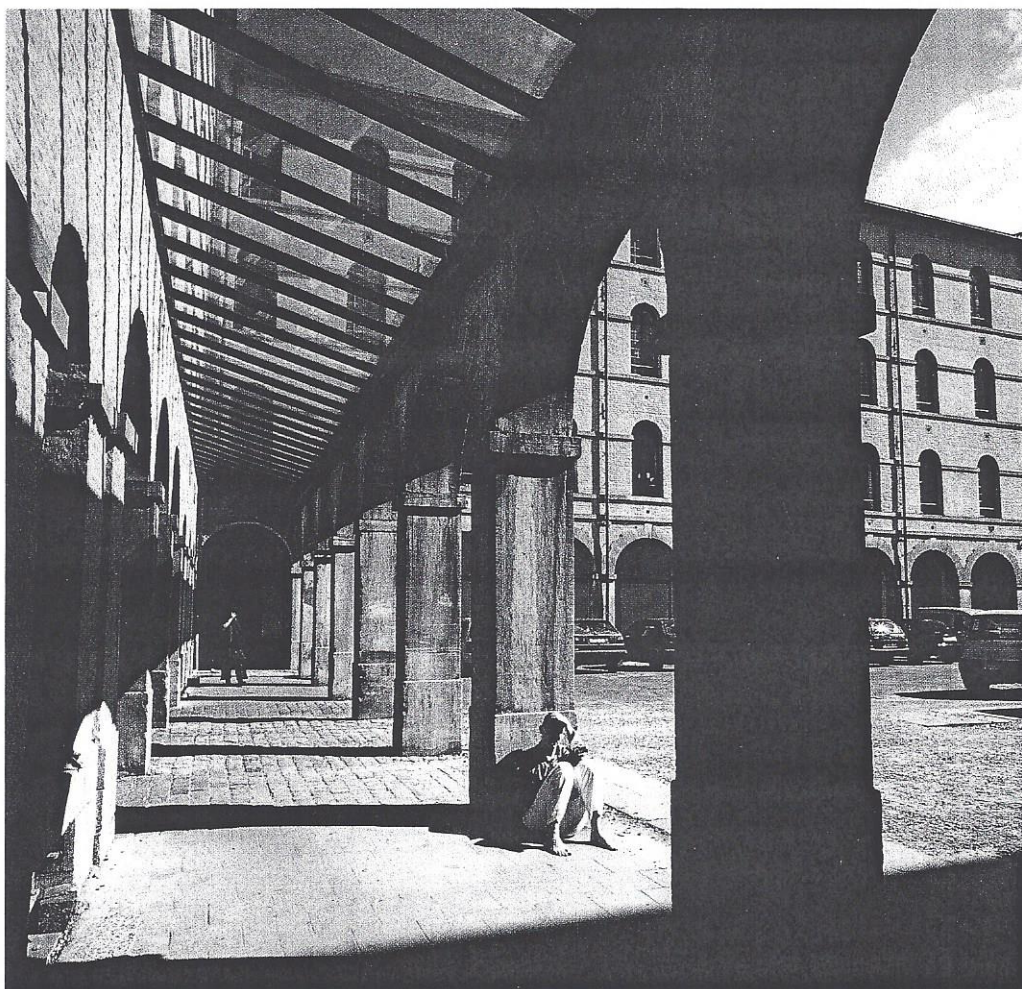
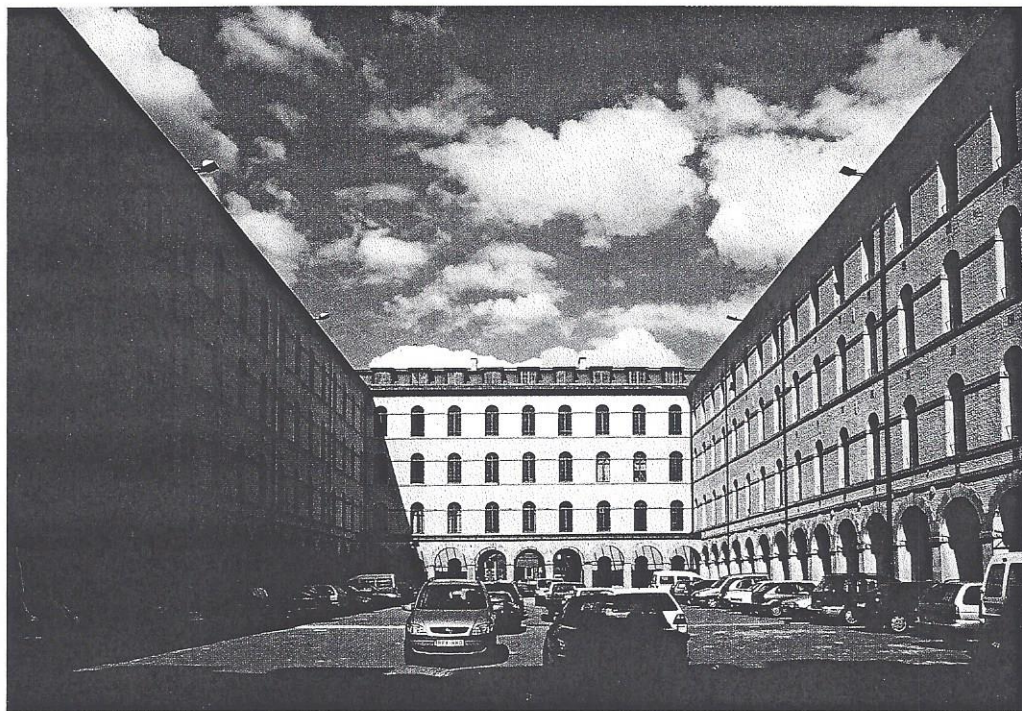
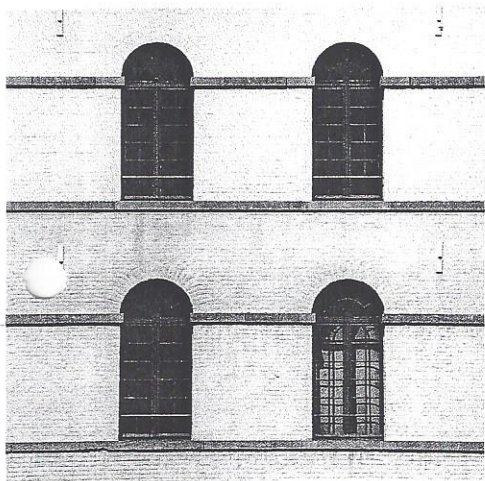
La caserne Guillaume est l'œuvre de l'architecte Rémi de Puydt (1789-1844). Officier dans l'armée française, puis ingénieur dans le Hainaut pendant le régime hollandais, Rémi de Puydt mène à bien la canalisation de la Sambre; il est également le concepteur d'un vaste chantier avorté: la liaison Rhin-Meuse par le biais de la canalisation de l'Ourthe et de la Moselle. Rallié à la Belgique en 1830, il sera aussi député et administrateur de l'Etablissement belge au Guatemala.

Pour l'essentiel, la caserne a conservé son aspect initial et articule ses quatre niveaux autour d'un espace central, formant un vaste rectangle de 100 mètres de profondeur sur 50 mètres de façade. La superficie utile dépasse un hectare (12.000 m²). Edifié entre 1824 et 1827, le bâtiment est d'une grande simplicité et le vaste patio intérieur présente l'aspect d'un cloître. On accède à l'austère cour par un portique monumental constitué de trois baies cintrées et les trois étages des façades intérieures reposent sur une galerie constituée d'arcades en plein cintre en pierre sur piliers rectangulaires. Les baies en plein cintre sont reliées à leurs bases et à hauteur de l'imposte par un fin bandeau horizontal en pierre. La combinaison des lignes verticales (arcades de la cour et étroites fenêtres des étages) et des lignes horizontales (bandeaux de pierre, chapiteaux plats des piliers et corniche) donne à l'ensemble un équilibre harmonieux.

Rebaptisé «casernes Major Sabbe» après la Première Guerre mondiale, l'ensemble conserve sa fonction militaire jusqu'à la fin des années 1940. D'importantes transformations sont effectuées dans l'Entre-Deux-Guerres: la caserne est alors «vidée» et remodelée intérieurement (poutres et planchers en béton, remplacement des carrelages, création de deux vastes cages d'escalier...). Après 1945, elle est progressivement désaffectée et de moins en moins entretenue. A partir des années 1960, les locaux sont utilisés par le fonds des Bâtiments scolaires pour assurer l'hébergement d'une partie des élèves de l'athénée Jean d'Avesnes. Diverses idées de réaffectation courent dès cette époque: palais de Justice, Centre d'Art contemporain (aujourd'hui au Grand Hornu) mais aucun de ces projets n'aboutit.

La caserne est classée en 1983 sur avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, pour l'ensemble de ses façades et toitures. L'intérieur, déjà profondément remanié, n'offre quant à lui aucun intérêt patrimonial.

La reconversion du site en «carré des Arts» est menée à bien entre 1993 et 1995 par l'Administration des Bâtiments scolaires de la Communauté française de Belgique, utilisatrice des lieux depuis les années 1960. Piloté par Christian Monfils, inspecteur général de la Communauté française, le projet est clairement présenté comme une réhabilitation: rendre à un bâtiment en perte de vue la possibilité d'accueillir de nouvelles fonctions. Les utilisateurs ciblés sont au départ multiples, dans la perspective d'une redistribution plus rationnelle de l'hébergement de diverses institutions montoises d'enseignement mal logées; le projet se cristallise en 1992 autour de l'Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Visuels (E.S.A.P.V.), à laquelle se joint la télévision locale Télé Mons-Borinage.



*Vue générale de la cour.
Vue de la galerie.*

Détail des fenêtres.

Photos F. Dor, DOHC, © MRW.

La réhabilitation de la caserne Major Sabbe se veut «spartiate». L'aménagement des locaux spécifiques conformément aux besoins des institutions appelées à les occuper veille à conserver à l'ensemble son caractère original, en limitant par conséquent les interventions lourdes au strict minimum: conservation de la structure et des finitions quand c'est possible, (notamment les châssis de fenêtres et les carrelages), et bien sûr maintien de l'aspect extérieur global, objet du classement.

Cette option de départ est largement dictée par des considérations budgétaires puisque la reconversion en «Carré des Arts» s'est faite pour un peu plus de 9,1 millions d'euros. Le remplacement des 600 châssis ou des 12.000 m² de carrelage a été écarté d'emblée: l'économie est considérable et permet de conserver au bâtiment une mémoire de son passé. On a ainsi préservé les marches d'escalier et les carrelages usés par les godillots militaires, ainsi que les châssis restaurés au mieux mais dont certains sont défectueux. L'ensemble du chantier est mené par l'Administration des Bâtiments scolaires, qui a chargé l'architecte Jean-Pierre Sain-tenois d'une mission d'architecte-conseil. Les travaux ont été réalisés dans un délai remarquablement court pour un chantier de cette envergure: moins de deux ans après le montage du projet, l'École supérieure des Arts plastiques et visuels s'installait dans le «Carré des Arts». Cette diligence a été rendue possible par l'utilisation d'une procédure administrative exceptionnelle pour des chantiers de cette ampleur: les «contrats-stocks» ou «marchés sujets à commande» permettent à l'administration d'effectuer des travaux d'entretien, sur base d'une nomenclature de travaux accompagnés d'un bordereau de prix. Les travaux à effectuer sont évalués par l'administration sur base de cette grille: les entreprises soumettent leur devis par rapport à cette évaluation initiale, en y appliquant éventuellement un pourcentage différentiel.

Les deux interventions majeures sont l'installation du chauffage et la fermeture des deux cages d'escalier. La caserne Guillaume n'ayant pas de caves, la chaufferie initiale était installée dans un bâtiment annexe, extérieur au quadrilatère, qui n'a pas été accordé au «Carré des Arts». Une chaudière assurant un système de chauffage central à circulation d'eau a donc été installée sous les combles. L'éventualité du remplacement de la chaudière est prévu: la toiture est à cet endroit amovible, permettant l'extraction de la machinerie par des moyens de levage adéquats. Les deux cages d'escalier, à l'origine complètement ouvertes sur la cour et les couloirs des étages, et donc génératrices de courants d'air importants, ont été encloisonnées. La continuité visuelle des arcades du rez-de-chaussée a été préservée par le placement d'une cloison en verre.

A l'extérieur, pour la partie classée, la toiture est refaite à l'identique, en zinc, chéneaux compris. Les tabatières originales sont remplacées par des fenêtres de type «VELUX», qui permettent une utilisation optimale des combles. Les façades en brique sont nettoyées et badigeonnées en jaune pâle; les châssis, quant à eux, sont restaurés et peints en rouge bordeaux.

Les aménagements nécessaires à la nouvelle affectation se concentrent donc essentiellement à l'intérieur: installation électrique complètement neuve en remplacement du système existant en 110 volts, création de portes coupe-feu aux endroits indispensables, re-dimensionnement de certains volumes des chambrées initiales par la suppression de cloisons (avec le problème de la mise à niveau des pentes ménagées pour l'évacuation des eaux de nettoyage), aménagement d'une conciergerie à l'entrée, pose d'un ascenseur de service (pour l'accès des personnes à mobilité réduite et le transport des objets volumineux), création de locaux adaptés pour les ateliers (avec les spécificités techniques propres à chaque activité, telles que des systèmes de ventilation pour les locaux où sont utilisés des produits chimiques volatils...), installation de sanitaires modernes, création de faux plafonds démontables dans les couloirs pour la circulation des fluides (afin de limiter au maximum le percement des murs dont certains font 80 cm d'épaisseur) ou encore peinture de tous les murs intérieurs en blanc.

Le parti pris «spartiate» sert de fil conducteur à ces divers aménagements, pour donner à une école des beaux-arts une structure de travail, certes inventive pour elle, mais surtout économique pour le gestionnaire d'infrastructure: la population peut y augmenter nettement sans qu'il y ait demande de locaux supplémentaires (MONFILS, 1993). Un souci constant est en outre de faciliter le futur partage des frais engendrés par le fonctionnement d'un bâtiment destiné à différentes institutions.

Jean HOUSEN

Bibliographie

MONFILS C., 1993. *Mons. Réhabilitation de la Caserne*, Direction d'Administration des Bâtiments scolaires de la Communauté française. Les dossiers du Service provincial du Hainaut.